ROUBAIX

ENTRE DEUX CAMIONS

Samedi vers sept heures du soir, en voulant passer devant un camion de Mme veuve Dobigy, marchande de métaux, rue d'Italie le camion-automobile de la brasserie Union Roubaix-Tourcoing, conduit par le chauffeur Maurice Chevrel a été tamponné rue Saint-Vincent-de-Paul, par le tramway 302, venant de Tourcoing.

Sous la violence du choc, le camion-automobile fut lancé contre le camion de Mme veuve Dobigy, à côté duquel marchait le domestique Thomas Delettré, âgé de 36 ans, demeurant rue du Fresnoy, 23.

Le pauvre homme qui fut fortement serré entre les deux véhicules, porte une grave contusion au bras droit et se plaint de vives douleurs internes. L'état du blessé, qui est soigné chez lui, inspire de vives inquiétudes.

LE BRAS DANS LE METIER

Un grave accident s'est produit dans la salle d'impression de la Société Anonyme de teintures et d'impressions de la rue Boucher-de-Perthes. Par suite d'un faux mouvement, une ouvrière soigneuse, Mlle Laure Derache, âgée de 28 ans, demeurant rue des Anges, 39, a eu le bras gauche comprimé sous un rouleau d'impression. Il en est résulté une forte contusion du poignet et de la partie inférieure et cubitale de l'avant-bras, avec fracture probable au niveau des os du carpe. M. le docteur Lepers se prononcera dans un mois sur les suites de cet accident.

CHUTE GRAVE

Chez M. Léon Olivier, constructeur, rue Daubenton, M. Achille Brys, âgé de 28 ans, manœuvre, demeurant boulevard de Metz, cité Saint-Henri, 3, est tombé si malheureusement sur le sol en poussant un chariot sur une voie Decauville, qu'il s'est fait une pointe de hernie inguinale gauche, une entorse lombaire et une violente contusion du thorax. Tout en faisant des réserves, M. le docteur Harlet a ordonné au blessé un repos de six semaines.

ENTRE TRAM ET AUTO

En passant sur la place de la Liberté, un tramway électrique venant de Lannoy a tamponné l'automobile de Mme veuve Hannart, demeurant rue de Barbieux, et lui a occasionné des dégâts peu importants.

AERO-CLUB

La 1re assemblée générale annuelle de l'Aéro-Club du Nord aura lieu demain lundi, 27 janvier, à 5 heures du soir, au nouveau siège social, 11, contour Saint-Martin, à Roubaix.

Voici l'ordre du jour de cette importante réunion, à laquelle tous les membres de l'Aéro-Club du Nord ont été priés d'assister : 1° discours présidentiel ; 2° rapport du comité ; 3° rapport du trésorier (situation financière) ; 4° rapport de la commission de surveillance ; 5° budget de 1908 ; 6° nomination du comité définitif ; 7° questions et propositions diverses.

REUNION DE LA COMMISSION SANITAIRE DE LA 3e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

Présidence, M. Edouard Roussel ; secrétaire, M. Demora ; membres présents, MM. Butruille, Derville, Barbotin, Bellon. M. Rivière, directeur du bureau d'hygiène, est présent.

Il est donné lecture de deux arrêtés préfectoraux, nommant membres de la commission, MM. Herman, ingénieur des ponts et chaussées à Lille, et Rivière, docteur en pharmacie, directeur du bureau d'hygiène. Au cours de cette séance, la commission a pris la décision suivante relativement à l'évacuation des matières fécales à l'égout après leur passage dans un appareil quelconque. La commission ne préconise aucun genre de fosses.

Aucune autorisation décisive n'a été prise et les quelques autorisations accordées ne le sont qu'à titre précaire et révocable, ces fosses auront à servir d'expérience après entente avec les propriétaires. Tant que les résultats obtenus ne seront pas concluants, *elle n'examinera plus de nouvelles demandes.* Les entrepreneurs désireux de présenter des systèmes et entreprendre des expériences, devront en faire la demande à M. le directeur du bureau d'hygiène, qui en contrôlera les résultats.

IMPOSSIBLE

Eclipser le renom, entraver le succès
Colossal du Congo, roi des savons français ?
On viderait plutôt d'un trait, comme une tasse,
La Méditerranée !... Y songes-tu, bagasse !

Un troubadour, au savonnier Victor Vaissier.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

— Chez MM. Mausse et Renard, fabricants d'eaux gazeuses, rue des Fondeurs, 27, M. Paul Vanhoecke, âgé de 13 ans, demeurant rue des Anges, 109, s'est fait une entorse du pied droit en tombant. Quinze jours de repos.

— Chez MM. Motte-Bossut fils, filateurs, boulevard Gambetta, M. J.-B. Charlet, âgé de 31 ans, chauffeur, demeurant rue Nain, 52, a été brûlé aux deux pieds par un jet de vapeur. Quinze jours de repos.

— Chez MM. Roussel et De Becker, teinturiers, rue Brézin, M. Lamarque Louis, demeurant rue de l'Amiral-Courbet, cité Saint-Eloy, s'est fait des contusions de la face dorsale du pied gauche et du gros orteil en heurtant une pièce de bois. Trente-cinq jours de repos.

— Chez MM. Henri Huyghe et fils, entrepreneurs, rue Saint-Jean, 138, M. Joseph Desobry, âgé de 24 ans, homme de peine, demeurant rue de Béthune, 12, a eu la main droite prise sous une pièce de bois en déchargeant un camion. Vingt jours de repos. Docteur Lepers.

— Chez MM. Deschepper et Cie, apprêteurs, rue de l'Ermitage, M. Gustave Joye, âgé de 16 ans, aide-tondeur, demeurant rue de Béthune, 2, s'est fait une contusion de l'épaule gauche en soulevant une pièce. Quinze jours de repos. Docteur Lepers.

— Chez MM. Ernoult-Bayart frères, apprêteurs, rue du Grand-Chemin, M. Oscar Béraud, âgé de 34 ans, apprêteur, demeurant rue Vaucanson, 26, a eu trois doigts de la main droite comprimés entre un bâti et un rouleau d'une manique. Quinze jours de repos.

— Chez MM. Dujardin frères, marchands de charbons, rue de l'Ouest, M. Reynnaert Pierre, âgé de 63 ans, chauffeur, demeurant rue de Gênes, 44, s'est fait une entorse du pied gauche en tombant d'une échelle. Quinze jours de repos.

A. DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

Comité. — Réunion mensuelle obligatoire, dimanche 26 janvier, à 10 heures ½ précises, au local. Ordre du jour : Carte d'identité, service de placement ; état financier au 31 décembre 1907 ; projet de budget 1908, décoration d'un membre du Comité ; vœux divers.

Groupe tissage. — Dans la prochaine réunion de ce groupe qui aura lieu vers fin janvier ou dans les premiers jours de février (la date exacte en sera fixée ultérieurement) M. Ch. Vinque, président d'honneur, fera une causerie des plus intéressantes sur « La Cause toute scientifique des influences de la torsion des fils sur l'aspect des tissus ». Les effets en sont pour la plupart connus de tous, mais personne n'en avait encore recherché la cause initiale.

CONCERT PUBLIC

Voici le programme du concert que la « Cœcilia Roubaisienne » donnera le lundi 27 courant, à 8 heures du soir, au Grand Théâtre : La Voix de la Nature (Th. Dubois), la société. — Le Saïs (Mlle Alaguier), J. Meirisonne. — Air pour basse, M. Kléber Dehaene. — M. Vandekerkove dans son répertoire. — Après la Moisson (Th. Dubois), la société. — Cavatine de Roméo et Juliette (Gounod), M. A. Théry. — Air pour basse, M. D. Desplanque. — M. Vandekerkove dans son répertoire. — Une femme qui se grise (comédie en un acte).

Etat-Civil

Naissances. — Léon Gydé, rue de l'Epeule, 1re cour Lampe, 14 — Maurice Debrulle, rue de Blanchemaille — Joseph Deraedt, rue de Blanchemaille — Polydore Patou, rue de Blanchemaille — Julien Cailleaux, rue de Blanchemaille — Marthe Leclercq, rue Boucher-de-Perthes, 25 — Marguerite Lemaire, boulevard d'Armentières, 107 — Ernest Carnois, rue Saint-Georges, 27 — Fernand Verbrigghe, rue de la Ruche, 42.

Publications de mariages. — Entre : Jean Omez, loeur de voitures à Tourcoing et Gabrielle Decoopman, soigneuse à Roubaix — Auguste Bayart, sans profession, rue de Soubise, 59 et Marie Desrousseaux, sans profession, rue Pauvrée, 42.

Mariages. — Entre Albert Delplanque, employé de commerce, rue Ternaux, 7 et Henriette Wagebaert, sans profession, rue de Lannoy, 77 — Louis Gallet, rattacheur, rue de Flandre, 138 et Marie Van Malleghem, tisserande, même rue, 136 — Désiré Tack, tisserand, à Hem et Juliette Declercq, tisserande, rue David-d'Angers, 9 — Edouard Schaeck, piqueur de cartons à Croix et Marie Dacmine, épailleuse, rue de Wasquelhal, cour Longuépée, 98 — Martin Stackler, débourreur, rue de la Rondelle, 30 et Joséphine Vanwymelbek,soigneuse, même adresse — Fernand Deull, peintre-décorateur, boulevard de la République, 48 et Angèle Delporte, couturière, rue Alfred-de-Musset, 8 — Jules Bayart, débardeur, à Wattrelos et Flore Demeuleir, couturière, rue de Tournai, 31 — Clément Stockman, trieur de laine à Wattrelos et Angèle Dufour, confectionneuse, rue de Bouvines, cour Fontier, 64.

Décès. — Henri Mortier, 29 ans, teinturier, rue de Blanchemaille — Jean Lehouck, 67 ans, constructeur de machines, rue de Blanchemaille — Catherine Pratte, 80 ans, sans profession, rue de Rôme, 91 — Désiré Mercier, 63 ans, cordonnier, Grande-Rue, 61 — Georges Mensart, 32 ans, mécanicien, rue de Vélocipèdes, cour Faidherbe, 1 — Hector Menart, 20 ans, dresseur, rue du Luxembourg, 137 — Yvonne Supply, 3 mois, rue de Blanchemaille — Marie Deceuninck 5 jours, rue de Blanchemaille — Eline Dumont, 40 ans, ménagère, rue Hoche, 6 — Pauline Devissecher, 66 ans, sans profession, rue de Barbieux — Nathalie Capart, 75 ans, sans profession, rue de Barbieux — Henri Grouillon, 62 ans, sans profession, rue de Barbieux.

TOURCOING

VEINARDS DE ROUBAISIENS

En ont-ils de la veine, ces Roubaisiens ! Tandis que nous mangeons, nous autres, Tourquennois, beaucoup trop de vieux taureaux et de vaches épuisées, nos voisins ne se mettent que du succulent bœuf sous la dent. C'est du moins ce que tendrait à faire supposer un article du « Journal de Roubaix », sur la statistique des viandes en 1907.

On y lit un effet, « que durant l'année qui vient de finir, il est sorti de l'abattoir, 8.592 bœufs, 2.440.834 kilos. » On passe ensuite aux veaux, moutons, porcs, etc Pas de trace de taureaux, de vaches, voire de génisse, rien que du bœuf.

Et dire que l'article ne se termine pas par des félicitations à l'administration d'une ville dont les habitants sont si bien partagés, à côté de voisins qui le sont si mal.

Ah ! les bœufs ! les bœufs ! On en réclame quelques-uns, s'il y en a de trop.

ETRANGE RESTITUTION

Le 11 janvier, dans la soirée, en l'absence des vieux époux Pottier, rue Ma-Campagne, au Blanc-Seau, on s'introduisit en leur domicile et on vola une somme de 1.000 francs en numéraire. L'enquête ouverte par M. Rougeron a abouti à des présemptions,mais pas de preuves.

Or, hier matin, Mme Pottier trouva sur le seuil de sa porte, enveloppés d'un morceau de papier, placés sous une brique,4 billets de 100 fr. Le poulet suivant était joint : « J'te rapporte un mioche et le reste j'l'ai partagé avec min copagnon. Te mingera pas tout, te voit bien. »

M. le commissaire de police, informé de cette étrange restitution, s'est livré à de nouvelles investigations.

LES RENARDS A DEUX PATTES

Quatre poules et un coq, valeur 30 francs, ont été dérobés au préjudice de M. J.-B. Leclercq, rue de Varsovie. Une enquête est ouverte par M. Niederst, commissaire de police du 2e arrondissement.

UNE PLAINTE EN ABUS DE CONFIANCE CONTRE UN AGENT D'ASSURANCE DE MOUSCRON

Sur commission rogatoire du parquet de Courtrai, transmise par le parquet de Lille, M. Moulines, commissaire de police du 2e arrondissement, s'est livré à une information concernant une plainte déposée par un habitant de notre ville, M. Désiré Capelle, 64 ans, surnommé « Mexique », ancien homme de peine chez MM. Tiberghien frères.

Durant sa longue vie de labeur, et par prodige d'économie, le vieillard, qui est actuellement pensionnaire chez M. Liagre, cabaretier, rue de Paris, 107, avait mis de côté un petit pécule d'une dizaine de mille francs.

Il détenait chez lui cette petite fortune, en obligations, livret de caisse d'épargne, etc

Un beau jour, il s'aboucha avec un sieur D..., agent d'assurance à Mouscron, pour une société qui a son siège à Bruxelles. Cet agent conseilla à M. Capelle de placer son capital en rente viagère. On lui servirait 1.100 francs.

M. Capelle réalisa la plus grande partie de ses valeurs et se rendit à Mouscron. Il aurait versé contre plusieurs reçus, une somme de 9.200 francs. Rentré chez lui, il montra les reçus à M. Liagre et à un habitué de la maison, M. J.-B. Bonnel, qui firent le compte et arrivèrent au total indiqué ci-dessus.

M. Capelle réalisa à nouveau 9 obligations de Bruxelles pour 845 fr. 25 et à nouveau, se rendit à Mouscron, où il remit à D..., 800 fr. pour parfaire la somme de dix mille francs

Il restitua les reçus de son premier versement, à la demande de l'agent d'assurance. Ce dernier lui remit deux titres de rente viagère de la société, auxquels était attribuée *une valeur de 4.000 francs chacun, soit 8.000 francs.*

M. Capelle, qui ne sait pas lire, revint à Tourcoing, montra ses titres, c'est alors qu'il apprit la valeur qu'ils sont censés représenter

Il se rendit à nouveau à Mouscron pour signaler ce qu'il supposait être une erreur, alléguant qu'il avait versé 10.000 francs.

L'agent ayant soutenu n'avoir reçu que 8.000 francs, M. Capelle, dit « Mexique », a déposé plainte entre les mains de M. le procureur du roi, à Courtrai.

UN DANGER POUR LA CIRCULATION

Depuis le 15 décembre, les entrevoies des lignes de tramways sont dépavées rue Faidherbe et place Thiers. La première période de gelée interrompit les travaux jusqu'au 8 janvier. Lorsque l'on aurait pu reprendre, les paveurs étaient en grève et cette grève se prolonge encore.

La situation étant dangereuse, tant pour la circulation des tramways que pour les piétons, la Compagnie des tramways envoya une équipe de terrassiers pour replacer les pavés tant bien que mal, en attendant, mais ces ouvriers durent abandonner, le syndicat des paveurs étant intervenu.

La Compagnie déclara alors à l'administration, qu'elle était impuissante et demandait à la ville de faire exécuter les travaux en régie pour son compte.

On demanda à l'entrepreneur de l'entretien, mais les ouvriers de ce dernier refusèrent également.

Les cantoniers au service des ponts et chaussées, n'ont pas osé non plus toucher à un pavé. Pendant ce temps, la situation reste dangereuse, au point de vue de la circulation. Rue Faidherbe, outre la voie des tramways, on a également dépavé le long du trottoir ,côté de la Banque de France, pour la pose d'un câble électrique. Il y a là toute une série de trous dangereux.

Le secrétaire du syndicat s'étant présenté avant-hier à la mairie, pour demander l'autorisation de quêter, on lui représenta le danger, en le priant de vouloir bien faire que le syndicat consente à faire disparaître les endroits les plus dangereux par une remise en place provisoire des pavés.

Aucune réponse n'est encore parvenue.

VOITURE CONTRE AUTO

Hier, vers trois heures, un cheval attelé à une voiture que conduisait M. Edmond Mayot, boulanger à Croix, s'effraya d'une automobile qu'il croisait à l'angle des rues du Fresnoy et Vauban. Il se jeta sur cette voiture. Tout s'est heureusement borné à la rupture d'un brancard.

CONTRAVENTION

Les agents Poulain et Voll ont dressé contravention à charge de L. D..., loueur et conducteur de viande, rue de l'Abattoir, pour défaut d'éclairage et embarras de la voie publique.

LA FRAUDE

Le préposé Lafrance, de la brigade de la Marlière, a arrêté Henri Pannecoucke, 15 ans, demeurant à Bondues, et Richard Stiemput, 11 ans, de Tourcoing, qui portaient ensemble 5 kilos 500 de café.

LES CHAUFFARDS

Une contravention a été établie à charge de Joseph P..., chauffeur d'auto, au service d'un négociant de la place Thiers, M. Kasten, pour infraction aux règlements.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

M. Georges Bertrand, 20 ans, bobineur chez MM Achille et Pierre Pollet, peigneurs rue de Dunkerque, a contracté des brûlures du second degré de l'avant-bras gauche, par un tuyau de vapeur. Docteur Decherf, 12 jours.

— Ferdinand Verguchst, apprenti mécanicien-chauffeur au service de l'Agence commerciale d'automobiles du Nord, a été blessé au pied droit par la chute d'un banc. Docteur Cuisset, 12 jours.

— Mlle Valentine Trevers, 13 ans, coursière au service de MM. Jules Desurmont et fils, filateurs, rue de Bradford, a contracté une piqûre de la face dorsale du pied gauche produite par un éclat de bois. Docteur Decherf, 15 jours.

— M. Emile Rémy, 24 ans, demi-forgeron au service de M. Georges Mispreuve, maréchal, rue de Dunkerque, a été blessé au genou droit par la chute d'une pièce de fer. Docteur Leduc, 8 jours.

— M. Jules Delplanque, chaudronnier aux ateliers de chaudronnerie de Roubaix-Tourcoing, a reçu un éclat de fer rouge dans l'œil droit. Docteur Bonte, 6 jours, sauf complications.

SOCIETE DES COURSES

M. le président de la Société des Courses nous informe que l'assemblée générale de la Société, dans sa réunion du 20 janvier dernier, a fixé comme suit, sauf approbation ministérielle, les dates de nos quatre réunions de courses pour 1908 :

1re réunion, dimanche 12 avril ; 2e réunion, dimanche 24 mai ; 3e réunion, dimanche 28 juin ; 4e réunion, dimanche 12 juillet.

Le 12 juillet il n'y aura que des courses militaires.

DANS LES POSTES

Nous apprenons que M. Crombez, commis des Postes et Télégraphes au bureau de Tourcoing depuis neuf ans, vient d'être nommé receveur à Aire-sur-la-Lys.

Nous félicitons vivement M. Crombez de cet avancement bien mérité.

LIGUE VELOCIPEDIQUE DU NORD (section de Tourcoing)

En formation : une section de mouvements d'ensemble Les cyclistes voulant en faire partie sont priés de se faire inscrire au siège de la Section de Tourcoing, chez M. Dereu, 71, rue St-Jacques.

Le Comité de Tourcoing rappelle à ses nombreux sociétaires de Tourcoing et ses cantons qu'ils peuvent dès à présent renouveler leur carte procurant l'entrée des bicyclettes en franchise en Belgique, contre une nouvelle cotisation de 50 centimes, un secrétaire est en permanence pour les distribuer. Réunion du Comité de la Section de Tourcoing de la Ligue Vélocipédique du Nord mardi 28 janvier à 8 heures très précises du soir.

M. FERTINEL AU CONCERT DU 2 FEVRIER

M. Fertinel l'artiste si goûté du Grand Théâtre de Lille, prête son gracieux concours à la fête de bienfaisance du 2 février.

Ce fin diseur et comédien — que tout le monde acclame sur les scènes de Lille et de Tourcoing — apportera une note très gaie à la soirée artistique.

Nul doute que, comme toujours, il excellera dans la partie du programme qu'il aura à remplir

Le public tourquennois qui lui est si favorable, aura une fois de plus l'occasion d'applaudir, comme il le mérite, ce parfait artiste qui met si généreusement son talent au service d'une œuvre charitable.

THEATRE MUNICIPAL

Nous rappelons le beau spectacle qui sera donné aujourd'hui en matinée au théâtre municipal de la Place Leverrier.

A l'affiche : « Carmen », le délicieux opéra-comique de G. Bizet, qu'on ne se lasserait jamais de voir et d'applaudir quand l'œuvre est bien interprétée.

Or, ce sera le cas aujourd'hui, nous en sommes d'avance persuadés. Mlle Christiane Karl, Lina ville, MM. Geroute, Demay, Bruinen, entre autres, tiendront les rôles les plus en vue.

La pièce sera agrémentée aux 2e et 4e actes de ballets réglés par M. D'Alessandri.

L'orchestre sera placé sous la direction de M. Dupuis, 1er chef.

En raison de l'importance de l'ouvrage, les bureaux ouvriront à 2 h. ½ et le rideau à 3 h. précises.

AUTOUR DE LILLE

LINSELLES. — Pieux boycottage. — L'article paru dimanche dernier dans l' « Avenir » a produit, paraît-il, un certain émoi dans la partie ultracléricale du clan réactionnaire linsellois. D'aucuns ont même accusé l'auteur de l'article en question d'être antireligieux et révolutionnaire. Le correspondant du journal l' « Avenir » n'est ni l'un ni l'autre. Amant passionné de la liberté, il respecte toutes les croyances et toutes les opinions, il reconnaît à chacun le droit de travailler « honnêtement » au triomphe de ses idées, mais il est l'adversaire acharné de ceux qui abusent à Linselles de leur position sociale pour établir le règne de la terreur ; il combat avec énergie ceux qui ont le triste courage d'attaquer les ouvriers et les modestes débitants dont le seul tort est de vouloir être maîtres chez eux, libres et indépendants

Voilà pourquoi aujourd'hui il proteste au nom de tous les libéraux linsellois contre l'odieux ostracisme prononcé par le clergé du haut de la chaire, à mots couverts il est vrai, mais assez clairs pourtant pour le faire connaître, contre un pauvre père de famille, excellent républicain, cabaretier à Linselles, qui, pour augmenter l'avoir bien maigre hélas du budget familial, a eu l'idée d'entreprendre le commerce des cartes postales illustrées. Nous avons vu les cartes étalées à la vitrine de l'estaminet et nous n'avons rien trouvé qui soit contraire à la décence et à la morale. La conduite du clergé est donc incompréhensible.

Messieurs les curés auront beau arguer qu'ils ont charge d'âmes, ils ne pourront nier qu'ils ont fait une œuvre de secte et de fanatisme et qu'ils se sont rendus coupables d'un acte punissable.

La Cour de Cassation a déclaré en effet punissable « le fait de publier la désignation d'un magasin ouvert le dimanche, en la faisant suivre d'une invitation aux mères chrétiennes de n'y jamais rien acheter. » Le cas qui nous occupe n'est il pas identique ? L'intention de nuire ne ressort-elle pas des paroles prononcées du haut de la chaire ? Si certains tribunaux ont déclaré punissable aussi la conduite d'un patron qui, « malicieusement et par esprit de vengeance », disait à ses ouvriers : « n'allez pas chez un tel débitant », combien à plus forte raison est punissable un curé qui, le dimanche, au prône, invite ... paroissiens à ne pas faire leurs acquisitions chez tel marchand et à fuir l'estaminet de tel débitant. Ah ! messieurs les curés, vous ignorez tout cela sans doute, vous ignorez encore beaucoup d'autres choses. Le cas échéant, nous saurons vous les apprendre. Il est temps que le soleil de la liberté se lève pour les Linsellois. Tout le monde tremble à Linselles, même certains brasseurs, nous le montrerons dimanche prochain.

CROIX. — Conférence. — Mardi 28 janvier, à 8 h. du soir, aura lieu dans la salle de musique, Grande-Place, une conférence publique et gratuite, avec projections lumineuses, par M. E. Sautter, de Paris, qui traitera : Le Christianisme au Japon.

FINANCES

Paris, 25 janvier 1908.

Des réalisations pèsent sur les cours aujourd'hui sans que toutefois, les différences soient importantes. La Rente Française perd 10 centimes à 95.92. Sauf le Portugais, les Fonds Etrangers se tassent : Russes hésitants. Les Sociétés de Crédit conservent toute leur fermeté. La Banque Centrale Mexicaine qui donne un revenu de 6,75 % est bien tenue à 426.

En Banque, Saint-Raphaël Quinquina cote 89. L'obligation 5 % Nord du Brésil passe à 399, intéressante par sa marge importante de hausse, sa double garantie en or de deux Etats et son revenu très rémunérateur. Bonne tenue à 458 de l'obligation 5 % du Port de Bahia ; ce port arrive immédiatement après Rio et Santos avec une jauge de 3 millions de tonneaux et son trafic se développe incessamment.

Les obligations de 500 francs 5 % de la Buenos-Ayres Midland Railway Cy introduites hier vendredi sont demandées à 462.50. Leur intérêt de *25 francs est payable en octobre et avril.* Elles sont garanties par un privilège de premier rang sur la ligne et sur l'actif de la Société et en outre par la South American Railway Construction Cy.

Les obligations de 500 francs que la Canadian Métal offre actuellement à 475 francs sont pourvues d'une hypothèque générale sur tous les biens de la Compagnie et donnent un revenu de 5 ½ % qui ne subit aucune retenue du fait des impôts canadiens ou français.

La progression constante des entreprises similaires fait bien augurer de l'avenir des Houillères de Saint-Micaud dont les actions sont toujours très demandées à 185 francs.

Chemins français alourdis.

Tablettes d'un Spectateur, 5, r. d'Amboise, Paris.

CHEMIN DE FER DU NORD

Tirage des Obligations de la Compagnie des Chemins de Fer du Nord-Est

qui a eu lieu en séance publique le 23 décembre 1907

2411 à	2412	5301 à	5310	6061 à	6070
11001 à	11010	13191 à	13200	13881 à	13890
15331 à	15340	15441 à	15450	15931 à	15940
24371 à	24380	24771 à	24780	26391 à	26400
29651 à	29660	30941 à	30950	31661 à	31670
32861 à	32870	38921 à	38930	39941 à	39950
43441 à	43450	45411 à	45420	52311 à	52320
54701 à	54710	56031 à	56040	60861 à	60870
60931 à	60940	62411 à	62420	71881 à	71890
72181 à	72190	72751 à	72760	74271 à	74280
76661 à	76670	77871 à	77880	79911 à	79920
81711 à	81720	83241 à	83250	83451 à	83460
86771 à	86780	90621 à	90630	93821 à	93830
94021 à	94030	96671 à	96680	97231 à	97240
106181 à	106190	106631 à	106640	107201 à	107210
107571 à	107580	108341 à	108250	113251 à	113260
115261 à	115270	115651 à	115658	121091 à	121100
122691 à	122700	122941 à	122949	131151 à	131160
132281 à	132290	134006 à	134010	134161 à	134170
134841 à	134842				
135216	135403	135638	136198	136681	137163
137274	137692	137893	138654	138847	138932
139972	140033	140480	141116	141312	141399
141648	141802	141917	142085	142261	142350
142572	142615	142908	142919	143233	143668
143925	143985	144068	144077	144116	144617
144867	144876	145878	145943	146180	146436
146622	146670	146745	146950	147268	147339
147822	148199	148561	148823	149306	149346
149402	149542	149714			

Obligations sorties aux tirages précédents et restant à rembourser

2295 à 2296 — 2843 à 2846 — 21893 — 21896 — 23306 à 23308 — 25633 — 25640 — 29100 — 29512 — 31331 à 31332 — 31570 — 35011 — 37787 à 37788 — 55758 — 57441 — 67549 — 73182 — 74082 à 74083 — 75927 — 78724 à 78730 — 80862 à 80864 — 82189 — 93585 à 93586 — 101816 — 105030 — 109261 — 109671 à 109672 — 114502 — 117244 — 124880

Voir à la Cie Anglaise les rabais considérables sur tous les articles d'hiver. Costumes sur mesure : 55 francs. Pardessus sur mesure : 45 francs. Coupe élégante, façon soignée. 26j.43211

C'EST LA MÊME CHOSE!

Voilà ce que beaucoup de cafetiers et cabaretiers qui n'ont pas de

BANYULS-TRILLES

disent aux clients qui leur en demandent, en leur servant un autre produit.

EH BIEN, NON

ce n'est pas la même chose,

attendu que le BANYULS-TRILLES est un véritable apéritif recommandé par le corps médical parce qu'il est soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina, tandis que ce qu'on leur sert à la place ... ???

Aussi, ne saurions nous trop engager le public à ne consommer d'autre apéritif que le BANYULS-TRILLES et à exiger l'étiquette sur la bouteille. 38969

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

A Lille, un vaurien de 13 ans joue du couteau

C'est dans la rue des Etaques, 20, que demeure chez sa mère, veuve, le jeune Auguste Delahaye, 13 ans, exerçant de temps à autre la profession de garçon de machines. On sait à quel genre d'éducation est soumis, dans ce quartier, par les exemples de la rue, l'enfant qui est abandonné à lui-même.

Le jeune Delahaye n'a jamais été surveillé, aussi son éducation est déplorable. C'est un jeune vicieux.

Le 29 décembre dernier, une gentille fillette de 12 ans, Suzanne Roisin, demeurant 269, rue de Paris, allait, un bol à la main, chercher de la confiture, 7, rue des Sots. Tout à coup, au moment où elle allait entrer dans l'épicerie, Delahaye, qui sortait du couloir attenant, se précipita sur elle et lui porta à la main un coup de couteau. Le bol fut brisé, et la fillette, la main ensanglantée, se réfugia chez sa mère; son coup fait, le jeune vaurien prit la fuite.

C'est à une haine véritable mais qui est restée inexpliquée qu'obéit Delahaye. Depuis longtemps il poursuit la petite Suzanne, une fois déjà, square Ruault, il voulut l'étrangler, une autre fois encore il l'attendait à la sortie de l'école armé d'un bâton dont il l'aurait frappée si un passant n'avait tiré les oreilles au mauvais galopin.

En vain le président demande à la petite victime quelles sont les causes de cette grave agression. La petite ne peut renseigner le tribunal, elle l'ignore et ne fournit même aucune explication qui puisse permettre au tribunal d'entrevoir quelles sont ces causes.

Ce n'est pas de Delahaye qu'on pouvait espérer tirer quelque chose, car malgré l'évidence il soutient non seulement qu'il n'a pas frappé mais qu'il ne connaît pas même la victime.

Les renseignements de police représentent le jeune prévenu comme un petit vaurien, vagabondant et fréquentant les mauvais sujets, sa mère déjà âgée vit en concubinage.

Me Rajat a demandé au tribunal de rendre Delahaye à sa mère, c'est ce qu'il fit après avoir déclaré les faits constants.

Etant donnés les instincts pernicieux du jeune vaurien, on se demande si vraiment il n'eût pas été plus salutaire de le renvoyer en correction.

UNE ÉPAVE

Louis Abraham, 18 ans, manœuvre de maçon, est une véritable épave. C'est un dégénéré né d'une mère bien portante peut-être, mais fils d'un père alcoolique. Une de ses sœurs fut internée à Bailleul pendant 15 mois.

Cet état de dégénérescence mentale serait dû à une chute qu'il fit dans son jeune âge. Cette chute qu'il fit sur la tête provoqua un abcès avec élimination osseuse de la mastoïde. A Cysoing et dans la région, ce dégénéré est l'objet de la risée de tous. En un mot c'est un malheureux qui relève bien plutôt de la maison de santé que des tribunaux, et il importerait que cet individu soit interné pour éviter que des scènes du genre de celle qui l'amenait hier en correctionnelle, se reproduise jamais.

Le 15 décembre, un groupe de conscrits se trouvaient dans le cabaret du père Abraham, à Cysoing et riaient avec le prévenu dont le physique est celui d'un demi-sot, dit le docteur Dutilleul. Louis Abraham avait bu, il n'entendit pas la risée et saisissant un couteau de cuisine qu'il avait à sa portée, il s'élança dans le nombre des consommateurs en brandissant son couteau. Le couteau porta et atteignit Arthur Preele, 42 ans, tisserand à Cysoing, cousin germain du prévenu. La blessure très grave faillit être mortelle. Aujourd'hui cependant l'état du blessé est satisfaisant.

M. le docteur Dutilleul fut appelé à donner son avis sur l'état mental d'Abraham. L'honorable expert examina le prévenu et dressa un rapport de ses constatations qui aboutissent à cette conclusion : « Abraham est atteint de débilité mentale, sa responsabilité est limitée. »

Le tribunal, tenant compte de cette situation, n'a infligé à Abraham que 6 jours de prison avec sursis.

Cet individu, d'humeur irritable et d'un caractère débile, n'est-il pas un danger permanent pour la société et son internement ne s'imposerait-il pas ?

Défenseur : Me Spriet.

UN JEUNE DÉVOYÉ

Jean Lekimpe, 16 ans, trieur à Tourcoing, n'avait jusqu'à présent encouru aucun reproche. D'une conduite irréprochable, il donnait pleinement satisfaction à ses parents qui s'étaient sacrifiés pour lui faire donner une bonne éducation. On s'explique mal qu'il se soit laissé aller à commettre l'acte qui l'amenait hier en correctionnelle.

Le 19 décembre dernier, dans la soirée, Henri Delzenne, 30 ans, commis des postes et télégraphes, rue des Carliers, 164, à Tourcoing, faisait sa caisse derrière son guichet, dont il avait eu la précaution de fermer l'ouverture avec un carton. Ayant eu besoin d'un sac, il quitta une seconde son bureau, quand il revint il constata que le carton avait été poussé et qu'une pile de pièces de 5 fr. (80 fr.) était disparue. Une enquête établit que c'était Lekimpe qui avait commis ce vol. Il reconnut qu'il guettait le départ du caissier et qu'aussitôt que celui-ci se fut absenté il s'empara des 80 fr.

Avec cet argent, le jeune homme se rendit au cabaret Marguerite, de la rue de Tourcoing, à Roubaix, où il dépensa une vingtaine de francs, le reste, prétend-il, lui fut volé par la bonne du cabaret avec laquelle il avait eu des relations.

Sur les supplications de sa mère, le jeune Lekimpe est remis à ses parents.

ENTRAVES A LA LIBERTE DU TRAVAIL

Le 16 décembre dernier, les deux charretiers de M. Cornille, cultivateur à Mouvaux, se mettaient en grève et bruyamment battaient la campagne. S'ils s'étaient bornés à des excentricités publiques, on ne leur en ferait pas grief, mais ils pénétrèrent dans la plupart des fermes et invitèrent violemment les ouvriers agricoles à cesser le travail. D'autre part, ayant rencontré un attelage dans un champ, ils le dételèrent. Enfin ils terminèrent leurs exploits à Tourcoing, dans la ferme de M. Henri Cornille, où ils menèrent grand tapage. Comme les ouvriers de cette ferme n'entendaient pas cesser le travail, les deux charretiers révoltés les saisirent par le bras pour les amener au dehors.

Les deux charretiers, frères Jules et Achille Vanbruane, le premier âgé de 20 ans, le second de 25 ans, sont tous deux ouvriers agricoles sans domicile fixe.

D'autre part, ils travaillaient en France sans avoir préalablement fait la déclaration prescrite aux étrangers.

Le tribunal a condamné Jules Vanbruane à 3 mois de prison, son frère Achille à 2 mois et chacun à 16 fr. d'amende.

Défenseur : Me Pavat.

LA QUESTION DU LAIT

Encore une nouvelle raison qui peut déterminer la science à varier dans ses conclusions : c'est celle de la fièvre aphteuse.

Le 31 octobre, un prélèvement fut fait sur le lait mis en vente par Paul Dheygère, 51 ans, cultivateur à Wattrelos.

D'une première analyse il résulte que ce lait contenant une teneur en beurre de 2,3 était écrémé à 20 %. Une contre-expertise conclut non à l'écrémage mais au mouillage à 10 %. Enfin le contrôle à l'étable permit à M. Lacombe d'affirmer un écrémage à 10 %.

Le cultivateur signala à l'expert que par suite de la fièvre aphteuse qui régnait à ce moment son vétérinaire lui prescrivit de modifier le régime alimentaire de ses vaches, de leur donner une purgation et de leur donner une nourriture rafraîchissante et par cela même plus faible.

Ces affirmations, appuyées par des preuves, ont amené M. Lacombe à dire que dans ces conditions le doute était possible.

Bénéficiant de ce doute, Dheygère est acquitté.

Défenseur : Me Théry.

DEVALISEURS DE CLAPIERS

Des vols fréquents causaient la désolation dans la région d'Halluin. Dans la soirée du 22 octobre le garde Lamblin aperçut trois individus dont l'un portait un sac. Il se dissimula derrière l'urinoir de la rue Traversière et il les arrêta. Le sac contenait quatre lapins qui avaient été volés la nuit précédente dans une *ferme d'Halluin.*

Par jugement du 22 octobre, deux de ces voleurs, Achille Vanhallevyn, 27 ans, et Polydore Vanlerberghe, 27 ans, tous deux ouvriers agricoles ont été condamnés par défaut à 3 mois et 1 jour. Ils font opposition à ce jugement. Le tribunal a purement et simplement maintenu la condamnation prononcée.

Affaires diverses

— 15 jours et 200 fr. de dommages-intérêts à Georges Ypreux, 22 ans, cabaretier à Lille, 81, rue Masséna, pour détournement d'objets saisis au profit de M. Rijoulet-Breton, brasseur à Courrières.

— 50 francs d'amende à Albert Veys, 35 ans, couvreur-zingueur à Roubaix, 92, rue du Port, pour banqueroute simple.

— 6 jours à Charles Bocquet, 27 ans, mineur à Lierlies, pour outrages aux agents.

— Léonard Spittaels, 15 ans, aide-imprimeur à Roubaix, 61, rue de France, qui a volé des timbres à M. Bonnier-Salé, imprimeur, 10, rue Neuve, à Roubaix, est renvoyé en correction.

— 25 fr. avec sursis et 5 fr. à Elodie Balcaen, femme Toucquoy, 41 ans, marchande de chiffons à Wattrelos, pour infraction à la loi sur les brocanteurs et sur les étrangers.

— 100 fr. à Emile Mauricourt, 17 ans, journalier à Wavrin, pour délit de chasse.

— 16 fr. à Guillaume Van den Heuvel, 31 ans, représentant de commerce à Lille, 25, place Richebé, pour infraction à la loi sur les étrangers.

Cour d'assises de l'Eure

La vengeance du mari

La Cour d'assises de l'Eure a acquitté un journalier, Oscar Bonnouvrier, accusé de deux assassinats, d'une tentative d'assassinat et de blessures volontaires. Il avait tué sa femme et l'amant de celle-ci, un nommé Férey, qui poussait la malheureuse à l'inconduite et tolérait des rivaux sous son toit. Le 12 octobre dernier, Bonnouvrier, armé d'un fusil, se rendit à la maison de Férey, où sa femme se trouvait avec lui et un autre galant, le nommé Yvon.

« Bonnouvrier, dit l'acte d'accusation, invectiva et provoqua Férey, puis personne ne lui ayant répondu, il lança des pierres sur les fenêtres, et grâce aux efforts qu'il fit sur l'un des contrevents, réussit à l'ouvrir ; alors, à travers les vitres qui volèrent en éclats, il tira plusieurs coups de feu à l'intérieur de la pièce où se trouvaient la femme Bonnouvrier et ses compagnons. Un de ces coups atteignit Yvon, qui fut légèrement blessé à la tête, éteignit la lampe et occasionna de nombreux dégâts.

« Loin d'être satisfait, Bonnouvrier, qui voulait une vengeance plus complète, réclama sa femme. Férey se décida alors à ouvrir ; mais à peine se présenta-t-il sur le seuil de la porte, qu'il fut atteint en pleine poitrine par un coup de fusil qui fit balle et le foudroya. La femme Bonnouvrier, ayant voulu sortir à son tour, fut atteinte par deux coups de feu, l'un au bras gauche, l'autre à la partie droite de l'abdomen.

« Elle laissa tomber son enfant, qu'elle portait dans ses bras, et s'enfuit sous un hangar situé à environ deux cents mètres du lieu du crime, où elle rendit le dernier soupir quelques heures plus tard, sans avoir reçu le moindre soin. Yvon, prudemment, était resté dans la maison Férey. Bonnouvrier ramassa son enfant, qui gisait blessé sur le sol, et le transporta chez lui.

« Puis il retourna sur la route et se mit à guetter Yvon. Mais c'est un passant qu'il tira, un boulanger qu'il prit pour le galant dont il voulait tirer vengeance. Il le blessa grièvement. »

Le verdict du jury a été accueilli par les bravos du nombreux public qui se pressait dans la salle d'audience.

Tribunal civil de la Seine

La responsabilité des bureaux municipaux de placement

Le Tribunal vient de rendre son jugement dans le procès en responsabilité intenté au bureau municipal gratuit de placement du 4e arrondissement et à la ville de Paris.

Le Tribunal, conformément aux conclusions du substitut, a jugé que les bureaux de placement étaient, en principe, responsables de la faute qu'ils commettent en fournissant des domestiques sans s'être bien assurés, ainsi que l'exigent les règlements, de leur identité.

Mais, *en fait, attendu que la plaignante, Mme* Hudson, ne rapporte pas la preuve que la domestique qui lui a été envoyée par le bureau municipal du 4e arrondissement est bien l'auteur du vol de bijoux dont elle demande le remboursement, le Tribunal exonère le bureau municipal du 4e arrondissement et la ville de Paris *de toute responsabilité. Mme Hudson est donc* déboutée de sa demande.

Justice de Paix de Paris

Les affiches du chansonnier

Le chansonnier Montéhus était poursuivi cet après-midi devant le Tribunal de simple police pour avoir fait placarder 28 affiches non timbrées sur des monuments publics.

Ces affiches représentaient un prêtre, un général, un financier et un magistrat cloués au pilori.

A l'audience, M. Montéhus a dit :

— Ce n'est pas l'absence de timbre sur une affiche qu'on poursuit ici, mais la pensée traduite par le dessin !

Après plaidoirie, le juge de simple police a condamné M. Montéhus à 28 jours de prison, — un jour par affiche.

M. Montéhus a fait aussitôt appel.

Maladies de Peau
Vices du Sang

Dartres, Eczémas, Acné,
Ulcères variqueux, Humeurs,
etc., guéris par le
Baume Ste-Geneviève
(le pot : 1 fr. 50), et le
Dépuratif Delezenne
(le flacon : 4 fr.)
75 ans de succès croissant.
Pharmacie DUBUS, 7, rue des Arts
LILLE 30j—43260

SEINS
Développés, Reconstitués, Raffermis
en deux mois par les
Pilules Orientales
Bienfaisantes pour la santé, conseillées par les sommités médicales.
Flacon avec notice 6 fr. 35 franco.
J. RATIÉ, phn, 5, pass. Verdeau, PARIS
3394

LOTERIE
de l'Orphelinat National
DES CHEMINS DE FER
Tirage : 30 Janvier 1908
GROS LOT : 200.000 FR.
Lots de 50.000 f., 20.000 f., 5.000 f., etc.
Ensemble : 1.035 lots, payables en espèces
Prix du Billet : UN franc.
Adresser mandat-poste à M. le Directeur, 20 rue N.-D. de Nazareth Paris. — Joindre 10 c. pour envoi (étranger, 25 c.)
La liste des 1ers gagnants sera envoyée franco pour une commande d'au moins 2 billets.
3369

Terrible Supplice

L'Onguent Foster à Fives-Lille

Que de nuits sans sommeil les hémorroïdes irritantes, désolantes et affolantes vous ont fait passer. Quelle agonie elles vous ont causée le jour. Pourtant il y a un remède réel. Lisez : Mme H. Vandevyver, 138, rue de Philadelphie, à Fives-Lille, nous dit : « Depuis de longues années j'étais atteinte d'hémorroïdes et dès que j'étais un peu échauffée j'endurais des souffrances intolérables. Malgré tous les remèdes employés jusqu'à ce jour le mal persistait, lorsque je voulus essayer l'Onguent Foster vendu à la Pharmacie Loviny, 100, Rue du Grand-Chemin, Roubaix. Le résultat ne se fit pas attendre, car au bout de trois jours j'étais complètement débarrassée de cette pénible affection. Depuis plusieurs semaines que j'ai terminé mon traitement, je n'ai plus enduré aucun mal. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Les hémorroïdes, l'eczéma et autres affections de la peau causent un tourment affreux et déprimant ; le sommeil est troublé la nuit, les nerfs sont continuellement surexcités. L'Onguent Foster calme l'irritation et l'inflammation produites par la maladie de la peau sous quelque forme qu'elle se présente : eczéma, hémorroïdes, varicelle globuleuse, acné, engelures et toutes démangeaisons de la peau. La première application soulage toujours et une boîte est généralement suffisante pour effectuer une cure durable. L'Onguent Foster est en vente chez tous les pharmaciens 3 fr. 50 la boîte, 19 francs les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez le véritable Onguent Foster et refusez toute imitation ou substitution. — 24.
327